



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

Paraîtra dans une autre page du " Bulletin," le détail des contributions, lesquels sont dus et payables au Trésorier de la Société, où chaque membre est inscrit, le 1er ou avant le jour de la prochaine assemblée régulière de mars courant.

Contribution pour maladie, appel No 39.....	\$ 0 90
Contribution aux décès d'épouses, appel No 11.....	0 10
<b>Total.....</b>	<b>\$ 1 00</b>

QUI A DROIT AUX SECOURS

Avoir droit aux secours pendant le mois de mars, il faut avoir fait son devoir à la Société, et il faut de plus que la contribution mensuelle du mois de février ait été payée, ainsi que la contribution pour maladie, le 1er ou avant le jour de la prochaine assemblée régulière du mois de février dernier.

Un membre qui est malade doit faire sa demande de secours d'après le formulaire qui se trouve dans une autre colonne du " Bulletin " et la présenter au président, au bureau de la Société où il est enregistré, ayant le soin de l'accompagner du certificat de son médecin constatant la date et la nature de sa maladie.

NOUVELLES SUCCURSALES

Depuis la publication du dernier numéro du Bulletin, il a été installé trois nouvelles succursales Roberval : No 13 ; Hébertville No 14 ; Ste-Hénédine No 15.

Ces succursales sont pleines de vigueur et il y a tout lieu d'espérer que le nombre de leurs membres va grossir rapidement.

ROBERVAL No 13

- MM. L.-P. Bilodeau, président ;
- " L.-E. Otis, jnr, 1er vice-président ;
- " Art. Du Tremblay, 2ème vice-président ;
- " Dr J. Constantin, secrétaire ;
- " C.-O. Labrecque, assistant-secrétaire ;
- " C.-E. Bernier, trésorier ;
- " W. Bilodeau, assistant-trésorier ;
- " J.-A. Claveau, comm.-ordonnateur ;
- " Abel Ouellet, asst-comm-ordonnateur ;
- " Antoine Bolduc et Ferd. Pagé, visiteurs ;
- " Dr Jules Constantin, médecin-examineur.

Les assemblées de cette succursale ont lieu le dernier mercredi de chaque mois, à 7 1/2 hrs. p. m.